

DECRET N° 79/330 du 23 JUIN 1979
portant nomination de Monsieur AMEYA-NGUYA
Pascal Blaise Attaché des Services de l'Informa-
tion en qualité de Directeur Administratif et
Commercial de l'Office National du Cinéma.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation
et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Minis-
tre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur AMEYA-NGUYA Pascal Blaise, Attaché des Services de l'Infor-
mation est nommé Directeur Administratif et Commercial l'Office National du Ci-
néma (ONACI)

Article 2. - Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abro-
gées.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de ser-
vice de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République
Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera. /

Brazzaville, le 23 JUIN 1979

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre de la Culture, Arts et
Sports Chargé de la Recherche Scientifique

J.B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre des Finances

Henri LOPES.-

P. Le Ministre du Travail et de
le Justice, Garde des Sceaux, en mission
Le Ministre des la Santé et des Affaires
Sociales,

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-